

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne acte au Président et au Conseil d'Administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces et des documents aux membres de l'Association et de la réunion.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du Trésorier, le rapport d'activité sur la situation morale et financière de l'Association ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (Bilan, comptes de résultat et annexes) et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat s'élevant à **136.153 Euros** au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 3.813.913 Euros contre 3.677.761 Euros au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2022.

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions passées au cours de l'exercice écoulé.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve pour l'année 2022 le montant de la cotisation annuelle à l'Association CentraleSupélec Alumni à 180 Euros et le montant de l'abonnement annuel à la revue CentraleSupélec à 40 Euros ainsi que la grille tarifaire 2023 suivantes :

TARIF 2023		
	Cotisation	Abonnement à la revue
Promotion 2013 et antérieures	180,00 €	40,00 €
Promotion 2014 à 2016	150,00 €	40,00 €
Promotions 2017 à 2019	85,00 €	40,00 €
Promotions 2020 à 2022	50,00 €	40,00 €
Cotisation Premium	360,00 €	offert
Cotisation Premium Plus	1 300,00 €	offert
retraités	160,00 €	
en recherche d'emploi (*)	50,00 €	
conjoint veuf non alumni	100,00 €	
abonnement revue seule		54,00 €
(*) sur justificatif		

## HUITIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du nombre de postes à pouvoir au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale 2022, l'Assemblée Générale conformément aux dispositions générales 3-1.1 du Règlement Intérieur décide de fixer à 12 le nombre de postes au Conseil d'Administration à pourvoir lors de l'Assemblée Générale de 2022 afin de maintenir un effectif de 12 élus par Collège.

## NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus, entier et définitif, aux membres du Conseil d'Administration, y compris sortants ou ayant démissionné en cours d'année, à savoir

AUBET	Stéphane
BARLET	Jean-Luc
BELAID	Gabriella
CIZAIRE	Claire
DUBRUEL	Corinne
DUVAUX-BECHON	Isabelle
ESCRIBE	Julien
GAZEL-ANTHOINE	Laetitia
GIBERT	Catherine
GRUSON	Dominique
LANGLAIS	Alix
LAPRAS	Vincent
LEVY	Marianne
MERIAN	Gildas
MISHELETTI	Frédéric
MONTAGARD	Frédéric
MULLER	Isabelle
PAEPEGAEY	Alexandre
PINTON	François
SAJHAU	Philippe
SULZER	Jean-François
TEIXIDO	Patrick
TEMIN	Pascale
TESSERAU	Guy

## DIXIÈME RÉOLUTION

### **Élection pour le premier collège d'Administrateurs :**

**Membres sollicitant leur élection dans le premier Collège d'Administrateurs regroupant les candidats présentés par les groupes et les promotions**

**8 candidats à élire dont 4 issus des groupes et 4 issus des promotions**

Les candidats présentés par leur groupe ou leur promotion, dont les noms figurent dans le tableau ci-après, soumettent au vote de l'Assemblée Générale leur élection en qualité de membre du Conseil d'Administration pour le premier collège d'Administrateurs, pour une période de deux années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la Loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

Diplôme	Nom et prénom	Année Promotion	Groupe/ promotion représenté(e)	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
S	AUBET Stéphane	1994	GP- Géographique			
ECP	DUVAUX-BECHON Isabelle	1983	GP-PROF			
ECP	HOUZARD Éric	1982	GP-PROF			
ECP	JAUBERT Irina	1983	GP-PROF			
S	JURA Albin	2008	GP-PROF			
ECP	TEMIN Pascale	1986	GP- Géographique			
ECP	TRESSON Yves	1984	GP-PROF			
ECP	DELCROIX Guy	1973	PROMOTION			
ECP	DURR Camille	2006	PROMOTION			
ECP	GRUSON Dominique	1980	PROMOTION			
ECP	HENRY Jean-Joseph	1981	PROMOTION			

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessus, approuve l'élection comme membre au Conseil d'Administration au titre du premier collège d'Administrateurs de :

- M./MME

#### **ONZIÈME RÉSOLUTION**

##### **Élection pour le second collège d'Administrateurs :**

**Membres qui se portent candidats de manière individuelle - 4 candidats à élire**

Les candidats de manière individuelle, dont les noms figurent dans le tableau ci-après, soumettent au vote de l'Assemblée Générale leur élection en qualité de membre du Conseil d'Administration pour le second collège, pour une période de deux années

prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

Diplôme	Nom et prénom	Année Promotion	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
S	CIZAIRE Claire	2006			
ECP	GALLE Jean-Loïc	1982			
ECP	LE MANACH Arthur	2019			
S	LEVEL Antoine	2002			
ECP	PORRET Sylvain	2000			
S	TAUPIN Louise	2019			

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessus, approuve l'élection comme membre au Conseil d'Administration au titre du second collège d'Administrateurs de :

- M./MME
- M./MME
- M./MME
- M./MME

## DOUZIÈME RÉOLUTION

Élection pour le remplacement d'un administrateur démissionnaire dans le collège « des membres qui se portent candidats de manière individuelle » par élection d'un nouveau candidat qui sera rééligible en 2023 et 2025 - 1 candidat à élire

Chaque candidat déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à l'exercice des fonctions qu'il pourrait exercer, dans les conditions prévues par la Loi, les statuts et le règlement intérieur, s'il est élu.

Diplôme	Nom et prénom	Année Promotion	Nombre de voix exprimées	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
S	BENMOUSSA Anis	2001			
ECP	CHARLES Paul-Camille	1978			
ECP	CHAVY Pierre	1956			

ECP	JULIEN Jean-Marie	1970			
ECP	MIEGEVILLE Nicolas	2002			
ECP	SOUIED Jérôme	1994			

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats figurant dans le tableau ci-dessus, approuve l'élection comme membre au Conseil d'Administration au titre du second collège d'Administrateurs pour un mandat écourté de :

- M./MME

### **TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la création d'un groupe professionnel « CentraleSupélec Management de Transition », activité jusqu'alors hébergée au sein du service « Carrières ».

### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la création d'un groupe culturel « Comédie Musicale » ouvert aux élèves et alumni désireux de monter des comédies musicales dans un cadre associatif.

\*\*\*